

Appel à projet du CNL

Le CNL lance une aide « tremplin » pour les manifestations littéraires

Le Centre national du livre (CNL) souhaite élargir son soutien aux manifestations littéraires pour permettre à des festivals, jusqu'à lors non pris en compte par son dispositif d'aide, de pouvoir l'être. Cette décision de créer une aide « tremplin » pour les festivals est l'aboutissement d'un processus d'évaluation du dispositif de soutien aux manifestations littéraires lancé en 2021. Cette nouvelle aide, créée à titre expérimental, s'inscrit dans la volonté du CNL de renforcer l'animation littéraire et le goût de la lecture dans les territoires.

En complément du dispositif de soutien à des manifestations d'envergure nationale, des manifestations souvent de plus petite taille mais affichant des objectifs innovants en matière de proposition artistique et littéraire, de travail avec les publics, et permettant d'améliorer le maillage territorial, méritent d'être soutenues. Avec la création de cette aide « tremplin », à titre expérimental, 10 structures, non éligibles auparavant, pourront bénéficier désormais d'un soutien du CNL pour une durée de trois ans. Une évaluation de ce nouveau dispositif sera effectuée en 2025.

Montants et modalité

L'aide se déploiera sur trois ans, de 2023 à 2025. Les subventions seront de 3 000 euros la première année, 4 000 euros la deuxième année, 5 000 euros la troisième année. Chaque année un comité de suivi sera organisé par le CNL afin d'évaluer la programmation et la situation budgétaire de chacune des structures.

L'aide « tremplin » n'est pas cumulable avec une subvention pour la réalisation de manifestations littéraires.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Être un projet d'organisation de manifestation littéraire située sur le territoire français, valorisant le livre et la lecture, et associant tous les professionnels de la chaîne du livre ;
- Ne pas commencer avant son examen en commission ;
- Être soutenu par au moins une collectivité territoriale ;
- Porter sur une manifestation ayant au moins deux ans d'existence ;

- Porter sur une manifestation limitée dans le temps (les programmations annuelles sont exclues du dispositif de soutien) ;
- Porter sur une manifestation ayant une dynamique de développement nationale, tout en bénéficiant d'un ancrage territorial issu d'un solide partenariat avec les professionnels locaux ;
- Prévoir des interventions d'auteurs à l'occasion de rencontres et débats ;
- Prévoir une rémunération des auteurs intervenant à l'occasion de rencontres, débats, lectures, etc. conforme à la grille des tarifs applicables pour la rémunération des intervenants disponible sur le site internet du CNL, ainsi qu'une rémunération des auteurs en contrepartie de la représentation de leurs œuvres graphiques effectuée spécifiquement à l'occasion d'une exposition publique lors de la manifestation ou, quand ce droit a été cédé au contrat d'édition, une rémunération de leurs éditeurs ;
- Ne pas porter sur une manifestation exclusivement destinée aux professionnels (journées de formation, etc.) ;
- Ne pas porter sur un projet de colloque universitaire ou de prix littéraire.

Dépôt des dossiers

Les demandes d'aides doivent être déposées sur le portail numérique des demandes d'aides du CNL avant le 26 septembre 2022.

Les projets qui concourent à l'aide tremplin seront examinés, sur critères d'éligibilité, par la commission « Vie littéraire », présidée par Léonor de Récondo et composée de représentants de professionnels du livre qui se réunira au mois d'octobre 2022. Les aides, pour la première année, seront versées dans les 15 jours après la tenue de la commission.

En savoir plus sur les aides du CNL
www.centrenationaldulivre.fr

Le Centre national du livre (CNL) est l'établissement public chargé de soutenir le livre et la lecture en France. Il a pour mission d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité à travers de nombreux dispositifs d'aide aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, organisateurs de manifestations littéraires) et de favoriser le développement de la lecture, auprès de tous les publics.

Pour assurer une meilleure diffusion et promotion du livre en France, le CNL soutient des manifestations littéraires, œuvrant en faveur du livre et de la lecture à destination du public le plus large. En 2021, le CNL a attribué 94 aides aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant de 2,3 millions d'euros (hors Partir en Livre et Le Printemps des poètes).